

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	31 (1923)
Heft:	11
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

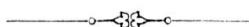
revision des statuts qui ont été publiés dans le numéro de juillet de *La Croix-Rouge suisse*, et à désigner les personnes plus spécialement chargées de prendre la parole lors de la discussion de ce projet.

Les délégués et les autres participants qui désirent assister au repas de midi qui, dans le même hôtel, sera servi au prix de fr. 4, devront être annoncés en temps utile. Les sections voudront bien faire parvenir le nombre de ceux qui prendront part à ce repas à *M. le Dr Scherz, adjoint au secrétariat de la Croix-Rouge à Berne, avant le 23 novembre.*

Nous espérons qu'un très grand nombre de membres de nos huit sections pourront se rencontrer à Olten le 25 novembre, où nous serons très heureux de les voir.

Pour le Comité central de l'Alliance suisse des gardes-malades,

Le président: Dr C. DE MARVAL.



Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des gardes-malades, section de Bâle. — Démissions: les infirmières Véréna Tramer et Emilie Hediger.

Transfert: Sœur Frida Burekhardt passe dans la section Bâle-Hôpital bourgeois.

Section de Berne. — Candidates: les infirmières Thécla Bruderer, 1890, de Trogen; Théa Tuerler, 1896, d'Erlenbach.

Section de Genève. — Les membres de la section de Genève sont informés que les conférences recommenceront cet hiver et auront lieu tous les premiers mardis du mois à 20 h. 15 au local rue Massot n° 11.

Mardi 6 novembre, causerie de M^{me} Renée Girod, sur « Les questions à l'ordre du jour pour l'assemblée générale de l'Alliance suisse des gardes-malades ».

Section de Neuchâtel. — Candidate: M^{me} Esther Perrinjaquet, garde-malade, 1896, de Travers.

Transfert: Sœur Virginie Gonin, qui passe dans la section de Bâle.

Démissions: M^{me} W. Brönnimann, garde-malade, pour cause de séjour prolongé à l'étranger; M^{me} Martha Graeb, à Coire.

Section de Zurich. — Candidates: Sœur Rosa Eicher, 1897, de Goldingen; Ursula Gansner, 1898, de Schleitheim; Bertha Keppler, 1897, du Wurtemberg; la reveleuse-garde de nourrissons Frida Waldburger, 1900, de Winterthour.

Admissions définitives: Sœur Charlotte Bickel, Tina Steiner, de Lavin, toutes deux gardes-reveleuses.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

le jeudi 8 novembre 1923,

à 2 h. 30 soir au Restaurant sans alcool

(ancien Hôtel du Vaisseau).

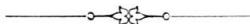
ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée générale.
2. Rapport du président sur l'exercice 1922-23.
3. Comptes et gestion. Rapport des vérificateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Fixation de la cotisation annuelle 1923-24.

6. Rapport et discussion sur les objets à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Alliance (revision des statuts centraux).
7. Divers.
- Tous les membres de la section sont très cordialement invités à assister à cette réunion qui sera suivie d'un thé.

Le président: Dr C. DE MARVAL.

La secrétaire: Sr MARIA QUINCHE.



Cours de moniteurs samaritains au Tessin

Les sections de samaritains du Tessin ne possédaient aucun moniteur, aucune monitrice. Sous les auspices de l'Alliance suisse des samaritains, un cours de moniteurs a été donné à Lugano, du 8 au 13 octobre, grâce au concours du Dr Giuseppe Galli, assisté d'une monitrice de Zurich, M^{me} Louise Müller.

Le cours a réuni 9 participants (6 messieurs et 3 dames) provenant des sections de samaritains d'Airolo, Giornico, Bodio, Bellinzona et Lugano (croce verde). A l'examen final, à la suite duquel les neuf nouveaux moniteurs ont reçu leurs diplômes, assistaient le Dr Scioli et M. Rauber, secrétaire central de l'Alliance, ainsi que des représentants des autorités et de la Croix-Rouge.

Nous espérons voir se développer de plus en plus au Tessin l'intérêt en faveur de la Croix-Rouge et des samaritains, car ces institutions n'y sont point encore assez connues.



Contre les engelures

Les bains de pieds ou de mains chauds et même très chauds sont le seul remède actif et rapide contre les engelures au début, avant la formation de l'ulcère. Ce remède réussit toujours à la condition d'être bien employé.

L'eau doit être bouillante, du moins si chaude qu'on ne puisse y laisser les pieds ou les mains plus d'une seconde (50-60°). On y trempe les pieds ou les mains le temps de sentir la cuisson, puis on les retire et on les retrempe dans l'eau que lorsque la sensation de brûlure a cessé.

On renouvelle l'opération jusqu'à ce que les pieds deviennent écarlates; à ce moment, la température de l'eau a baissé et la circulation est tellement active dans les pieds qu'on peut les maintenir dans l'eau, sans se brûler, jusqu'à ce que les démangeaisons aient cessé. Un bain de ce genre, répété trois ou quatre fois avant de se coucher, guérit les engelures et empêche, dans tous les cas, la formation d'un ulcère. Quoique très ancien, ce procédé est trop peu employé.

